



Pv stationnements abusif

Par **Andreparis**, le 11/11/2016 à 16:24

J ai ete verbaliser pour un stationnement de plus de 7jours j ai contexte le pv ,un an aprê j ai reçu un recommandé du juge de proximité que le pv était annule mais que je leur devait 37euros de frais de procédure que j ai contexte aussi car ayant prouve que le véhicule c est déplacée pendant les dates de la soit disant infraction tiquet de parking d un centre commercial payer avec ma carte bleue je vais donc être convoqué devant un tribunal de proximité et c'est la que le problème se corse j'ai voulu demander un certificat de non gage pour mettre se véhicule à la casse sa ma été refuse car bloqué. je suis dans un merdier terrible le véhicule ne roulant plus je vais payé une assurance pour rien et la le stationnement de plus de 7jours me sera plus adusif qu elle sont mes recours et comment puis-je me débarrasser de se véhicule.

Une autre question j ai rendez-vous avec un impecteur IGS pour déposer plainte contre cette personne et de demander le remboursement de tout mes frais et je fais demandé une enquête iininterne pour les agissements de cette personne et ces collègue, je n arrête pas d avoir des pv pour non paiement de la tataxe de stationnement alors que j ai une cArte d handicapé bien

Visible dois-je prendre un avocat merci de vos réponses